



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°S 32/2014 PORTANT SUR LA SELECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES DE BROYAGE DU CACAO

Le Conseil du Café-Cacao dans le cadre de sa gestion budgétaire 2014, et conformément à la volonté du gouvernement ivoirien de transformer localement 50% de sa production de fèves de cacao d'ici 2015, a décidé de solliciter l'appui et l'expertise d'un cabinet de consultants en vue de réaliser une étude sur la compétitivité des entreprises de broyage du cacao.

Le cabinet qui sera retenu aura à effectuer les missions suivantes :

- Identifier les contraintes à la compétitivité des entreprises de broyage ;
- Faire une analyse comparée des positions compétitives des entreprises ivoiriennes de broyage de cacao par rapport à leurs concurrents de l'espace CEDEAO, UEMOA (Ghana-Nigéria), d'EUROPE, d'ASIE (Indonésie-Chine), et d'Amérique Latine (Brésil) tout en indiquant les facteurs explicatifs ;
- Indiquer les avantages ou les bénéfices attendus de la création d'industries de transformation de cacao (industrie de première, deuxième transformation) en Côte d'Ivoire ;
- Proposer un cadre de régulation de l'environnement concurrentiel des unités de broyage en Côte d'Ivoire ;
- Proposer des mesures correctives en vue d'offrir une compétitivité réelle aux entreprises ivoiriennes de broyage de fèves ;
- Evaluer le coût des mesures pour l'Etat et de proposer les arrangements fiscaux nécessaires à envisager.

La durée de la mission est de **quatre (04) mois** à compter de la date de notification du contrat de prestation de service.

Le dossier à fournir doit être constitué d'une lettre à manifestation d'intérêt adressée à Madame le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao.

Les cabinets doivent en outre fournir les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées notamment les brochures et les références concernant l'exécution de missions similaires, les années de réalisation, les coûts, les clients,

la liste indicative de son personnel clé, de ses moyens logistiques et matériels.

L'évaluation des propositions des cabinets se fera sur la base des critères ci-après :

- Nombre de missions réalisées au niveau national, régional et international sur des filières agricoles d'exportation et plus spécialement du cacao ;
- Nombre d'études ou de missions réalisées dans l'analyse de la chaîne des valeurs et de la transformation du cacao.
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions liées à l'évaluation de la compétitivité des entreprises de broyage du cacao.

Conformément au Code des Marchés Publics de Côte d'Ivoire, les consultants qui seront retenus sur la liste restreinte à l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêts, se verront adresser une lettre d'invitation accompagnée de la Demande de Proposition.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous indiquée, les jours ouvrables de 08h00 à 12h et de 14h30 à 16h 30 mn.

Les manifestations d'intérêts doivent être soumises en français, en quatre (4) exemplaires dont un (01) original sous plis fermé, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **mardi 26 août 2014 à 10 heures 30 mn**, et portant la mention « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet de consultants en vue de la réalisation d'une étude relative à la compétitivité des entreprises de broyage du cacao** ».

Le Conseil du Café-Cacao
19^{ème} étage de l'Immeuble de la Caistab porte 05
Cellule Marchés Publics
Tél : 20 25 56 39 / 20 20 27 68
E-Mail : bah.abdoulaye@conseilcafecacao.ci
[/diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci](mailto:diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci)